Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'une opération de visite et saisie inopinée a été réalisée dans les secteurs des compléments alimentaires et produits dermo-cosmétiques.

Publié le 06 mai 2026

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 5 mai, après autorisation d'un juge des libertés et de la detention, à une opération de visite et saisie inopinée auprès d'entreprises suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs des compléments alimentaires et produits dermo-cosmétiques.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 6 MAI 2026

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'une opération de visite et saisie inopinée a été réalisée dans les secteurs des compléments alimentaires et produits dermo-cosmétiques.

Lire le communiqué de presse